

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 1 • Février 2009

À VOTRE SANTÉ !

MOINS DE STRESS, PLUS D'ÉNERGIE



mot du président Les jeunes avocats revendiquent pour une association en santé ! / page03
éditorial Guérir ses bobos / page04 l'AJBM en vrac Hommage à l'Honorable Claire Barrette-
Joncas / page05 l'AJBM en vrac Nouvelle directrice générale à l'AJBM ! - Santé psychologique au
travail / page06 l'AJBM en vrac Le privilège d'être avocat / page07 l'AJBM en vrac Avis
d'assemblée générale annuelle / page08 sous la loupe La cybersanté / page10 rencontre Bilan
de santé du système avec M^e Patrick Molinari / page12 sous la loupe Des citoyens prennent leur santé
en main / page14 sous la loupe What are "certified organic" foods? / page16 art de vivre Spas
de quartier / page17 art de vivre La rédaction vous recommande / page18 à noter à votre
agenda / page20



EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 1 • Février 2009

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 450 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

VP Communications : M^e Anne-Marie Breton. **Rédacteur en chef** : M^e Pierre-Luc Beauchesne. **Directrice de la publicité** : M^e Maude Perras. **Conseillère à la rédaction** : M^e Véronique Guertin. **Journalistes** : M^{es} Marie-Pierre Bédard, Marjorie Houle, Sarah Munoz, Charlotte Larose, Juliette Lucas, Josée Ringuette, Marie-Josée Tremblay, Clémentine Sallée et Julie Vespoli. **Conseiller(ères) en révision linguistique** : M^{es} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre-Dumas et Judith Lauzon. **Photographe** : M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme** : M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression** : Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2008-2009 de l'AJBM : M^{es} Antoine Aylwin, Anne-Marie Breton, Frédéric Carle, Melanie Chartrand, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Philippe de Grandmont, Katherine Gledhill, Jean-Philippe Lincourt, Émilie Pelletier, Mathieu Piché-Messier, Karim Renno, Philippe-André Tessier et Olivier Truesdell-Ménard. **Directrice générale de l'AJBM** : M^e Catherine Quimet.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau 325, Montréal (Québec) H2Y 3T8. AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

C'EST UNE PRIMEUR!
C'EST EN LIGNE!
C'EST SANS FRAIS!

Les « Développements récents »
du Barreau du Québec sont maintenant en ligne, sans frais à

www.caij.qc.ca

CAIJ  JURIBISTRO
Des outils de recherche novateurs

Mot du président



Philippe-André Tessier, président
patessier@rssllex.com

**Je revendique, nous revendiquons
les jeunes avocats revendiquent
pour une association en santé !**

Un des défis d'une association comme l'AJBM est de conserver sa pertinence auprès de ses membres. Une association en santé en est une qui se fait la véritable porte-parole des préoccupations de ses membres et qui a la possibilité d'influencer le cours des choses pour faire avancer les dossiers importants.

C'est avec ce souci en tête que j'ai entrepris la rédaction de ce premier mot du président en 2009. J'ai senti le besoin de vous faire part de la plate-forme de votre association afin qu'elle vous soit plus familière et qu'elle ait votre appui.

Pour ceux d'entre vous qui suivez régulièrement les activités de l'association, vous savez que nous émettons un certain nombre de communiqués de presse par année, par le biais du Comité des affaires publiques, et que nous prenons position devant les différentes autorités publiques, par le biais du Comité de recherche et législation. L'AJBM a également une gamme de revendications qui sont mises de l'avant par d'autres moyens, car nous croyons important de défendre la place du jeune avocat dans la société québécoise et au sein de notre ordre professionnel.

À cet égard, pour l'année 2008-2009, nous avons déjà revendiqué que les coûts pour le Congrès du Barreau du Québec soient les plus abordables possible pour les jeunes avocats et que le tarif spécial accordé aux avocats de moins de 10 ans de pratique soit maintenu. Au cours des prochains mois, nous mettrons de l'avant nos demandes quant à une offre de service de formation permanente par le Barreau du Québec à des taux réduits pour l'ensemble de nos membres, soit les avocats ayant moins de 10 ans de pratique, et non seulement pour ceux de moins de cinq ans de pratique.

Également, nous croyons qu'il est grand temps que l'AJBM se fasse le porte-étendard de ses membres qui sont nombreux, année après année, à effectuer un retour aux études. Nous souhaitons que ceux-ci puissent profiter d'un allègement de leur cotisation professionnelle tout en demeurant avocats.

Dans un autre ordre d'idées, l'AJBM a toujours milité pour une couverture d'aide juridique plus grande. Il est aussi important pour notre association que l'ensemble des avocats puisse effectuer du travail *pro bono*, ce qui n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle. En ce sens, nous appuyons les démarches de l'Association de Juristes de l'État qui revendique que ses membres à l'emploi du gouvernement du Québec puissent offrir des services *pro bono* sans avoir à défrayer la cotisation d'assurance responsabilité professionnelle.

Bien évidemment, je pourrais continuer pendant de nombreuses pages, mais je termine en vous rappelant que votre association veut prendre encore plus de place pour ce qui est de la reconnaissance du travail *pro bono* par les employeurs. Il est souhaité que cette implication soit reconnue à juste titre. Dans ce même ordre d'idées, le sondage qui vous sera bientôt distribué par l'association pour connaître vos conditions de pratique est d'une importance primordiale pour nous permettre de mieux porter nos revendications. Je compte sur vous pour y participer en grand nombre pour une association en santé. ■

Philippe-André Tessier

Éditorial



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef
plbeauchesne@goyettelarose.com

Guérir ses bobos

La vie nous rentre dedans, nous brasse de tous les côtés. C'est une course où nous devons souvent nous battre et prendre des risques pour faire notre chemin. Nous avons le choix. Nous pouvons lever le pied, avoir plus de chances de franchir sain et sauf la ligne d'arrivée, mais oublier la victoire. Ou bien, nous pouvons aller à fond et repousser nos limites. Parfois, c'est l'accident : la vie nous fait dérapier et la course est finie¹.

Il arrive souvent que nous ne prenons pas soin de notre corps et que nous le poussons au maximum de ses capacités. Le moteur surchauffe. La pression d'huile diminue. Les pneus perdent de leur adhérence. Mais, tant que la machine tient la route, nous fonçons. Nous n'écoutons pas notre corps qui nous crie qu'il est fatigué, qu'il vaudrait mieux en faire un peu moins. Et nous le poussons jusqu'à la ligne d'arrivée. Et après, une autre course, pourquoi pas. Pourquoi la mécanique ne tiendrait pas jusqu'au bout ? C'est le conducteur qui décide après tout. Parfois, nous sommes trop occupés par la route, trop obsédés par la course, que nous ne nous soucions pas de la jauge, et c'est la panne sèche. Tout s'arrête. Nous ne sommes plus capables d'avancer. Nous n'avons plus d'énergie. Nous n'avons plus le choix, nous levons les bras, nous abandonnons la course. Nous rentrons au puits à pied, déçus, gardant notre casque pour pas qu'on nous reconnaisse.

Et avec les années apparaissent les bobos. La machine s'use. Les pistons s'encrassent. La carrosserie rouille. Les visites au garage sont plus fréquentes. Nous avons peur de ce que dira le mécanicien. Un matin, nous pouvons nous réveiller avec un mal de dent, une migraine. Des ulcères, des bosses peuvent nous pousser ici et là. Quand ces bobos surgissent, nous pouvons faire comme s'ils n'existent pas, les ignorer, laisser le temps arranger les choses. Parfois, un peu de crème fait disparaître les rougeurs. Deux ou trois comprimés, et il n'y a plus de douleur... Nous n'avons pas le temps d'aller chez le médecin, prendre un rendez-vous est toujours compliqué. Et quand le médecin nous réfère à un spécialiste, c'est presque pire que de fixer une cause de longue durée. Nous jouons avec notre santé jusqu'au jour où la maladie devient plus forte que nous; nous n'avons plus le choix de nous arrêter, tout s'écroule.

Ce n'est pas facile, je le sais, mais il faut prendre le temps de prendre soin de soi. Comme disait Montaigne, il faut « mesnager sa volonté », apprendre à moins s'en demander. Mais nous agissons comme si nous préférons que ce soient les bobos qui nous arrêtent et qui nous empêchent de continuer notre course folle. Quand on voit au loin le drapeau jaune, nous n'avons pas le choix de lever le pied. Pourquoi est-il difficile ou presque impossible de nous arrêter par nous-mêmes ? Lorsque la machine casse, nous avons au moins une bonne raison d'abandonner la course. Nous avons une excuse. Nous avons tout fait. C'est la machine qui n'en pouvait plus. Nous ne sommes pas vraiment perdants.

Prenons le temps de guérir nos bobos, bien manger, bien respirer, bien dormir. Encore des choix que nous devons faire. Peut-être pas toujours remporter la pôle, se contenter du milieu de grille, mais finir la course en un morceau. ■

Pierre-Luc Beauchesne

¹ L'auteur tient à préciser que même si ce texte a été rédigé à la suite d'une visite au Salon de l'auto de Montréal, toute allusion au monde de l'automobile est purement accidentelle.

L'AJBM en vrac

Hommage à l'Honorable Claire Barrette-Joncas

Le 19 novembre dernier, l'AJBM a rendu un hommage inoubliable à l'Honorable Claire Barrette-Joncas dans le cadre de son traditionnel Cocktail avec la magistrature. Cette année, la soirée a eu lieu dans le lobby de la Cour d'appel du Québec, à Montréal. Près de 150 membres de la magistrature et jeunes avocats se sont déplacés pour cet événement tout particulier.

Il est important de rappeler que Madame la juge Barrette-Joncas a été la première femme à occuper la présidence de l'Association du Jeune Barreau de Montréal en 1962 et à siéger au Conseil du Barreau de Montréal et au Conseil général du Barreau du Québec en 1963. Comme juriste, elle a été la première femme à plaider devant jury. Au fil des années, Madame la juge Barrette-Joncas a toujours démontré son appui envers l'AJBM en s'impliquant généreusement lors des nombreux événements et levées de fonds organisés.



L'Honorable Claire Barrette-Joncas

Ainsi, l'AJBM tient à remercier chaleureusement ZSA Recrutement Juridique, Woods, Lavery de Billy, Heenan Blaikie, Borden Ladner Gervais, Fasken Martineau, Gowlings et Shadley Battista, sans qui cette soirée n'aurait jamais pu atteindre le même niveau d'excellence.

Merci également au comité organisateur ainsi qu'à la permanence de l'AJBM pour leur participation dans l'organisation de cette soirée. ■

La soirée s'est déroulée sous la présidence d'honneur de Madame la juge Louise Otis, de la Cour d'appel du Québec, qui a livré un vibrant discours d'ouverture. Par la suite, M^e Bernard Amyot, président sortant de l'Association du Barreau canadien, a rendu un hommage chaleureux et émouvant, suivi de l'Honorable Yves Mayrand, de la Cour supérieure. Une note de l'Honorable Louise Arbour, anciennement de la Cour suprême du Canada, a également été lue. Chacun a tenu à souligner la brillante carrière et l'énorme contribution de l'Honorable Claire Barrette-Joncas.

Il est important de rappeler qu'une telle soirée n'aurait pu avoir lieu sans l'apport considérable de nos partenaires.



Le comité organisateur de la soirée (de gauche à droite) : M^{es} Andréanne Malacket, Catherine Ouimet, Frédérick Carle, Francis Alerte, Stefan Chripounoff et Bertrand Gervais.

Tout ce que vous allez dire
ne sera pas retenu contre vous.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints
et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau www.barreau.qc.ca/pamba

Montréal: 514.286.0831
Extérieur: 1 800.74PAMBA

L'AJBM en vrac

Nouvelle directrice générale à l'AJBM !

M^e Catherine Ouimet occupe, depuis le 5 janvier 2009, le poste de nouvelle directrice générale de l'AJBM. À la suite du départ de M^e Caroline Scherer en septembre dernier, Nadine Ghobriel a assuré la transition cet automne. Merci beaucoup Nadine d'avoir accepté de nous dépanner au pied levé.



M^e Ouimet est diplômée en droit de l'Université de Montréal (2007) et a fait son stage du Barreau auprès du Protecteur du citoyen du Québec. Bien qu'assermentée depuis peu (29 décembre 2008), elle connaît très bien l'organisation pour y avoir travaillé à titre de coordonnatrice à temps partiel durant ses études (2006-2008).

M^e Ouimet aura le mandat de gérer la permanence de l'AJBM, avec les nombreux défis que cela comporte. Elle devra gérer une association en pleine expansion, et ce, dans l'intérêt des quelque 4200 membres.

Nous vous rappelons que la gestion des affaires courantes de l'AJBM est dévolue à une petite équipe qui est sous la supervision de M^e Ouimet, soit :

- Liliane Sophie Pin, coordonnatrice aux communications et financement;
- Amalia Jeannot, coordonnatrice aux activités et projets;
- Ana Victoria Aguerre, coordonnatrice aux services juridiques *pro bono*.

M^e Ouimet a très hâte de vous rencontrer lors des nombreuses activités de l'AJBM. Retenez bien son visage, car elle sera la personne vers qui vous pourrez aller pour toutes vos questions concernant l'AJBM.

Le conseil d'administration de l'AJBM souhaite la bienvenue à M^e Ouimet au sein de son équipe, de même que la meilleure des chances dans ce nouveau défi professionnel ! ■

Santé psychologique au travail

Par M^{es} **Natacha Lavoie** et **Karina Montminy**, membres du Comité équité et droit de la personne dans la profession de l'AJBM

Vous êtes débordé par le travail ? Vous n'arrivez plus à bien gérer votre stress au point où vous remettez en doute votre choix de carrière ? Des professionnels peuvent vous aider. Le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) est un service d'aide et de consultation offert à tous les membres souffrant notamment du syndrome d'épuisement professionnel (burn-out), de stress, de problèmes de santé mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie.

En 2005-2006, le PAMBA a recensé les données suivantes :

- 29 % des avocats ayant utilisé le service étaient âgés entre 22 et 35 ans;
- 57 % des avocats ayant utilisé le service étaient des femmes;
- 22 % des demandes étaient reliées au travail;
- 20 % des demandes étaient reliées à la famille.

L'épuisement professionnel ou le stress peut parfois être causé par le harcèlement psychologique vécu en milieu de travail. Depuis le 1^{er} juin 2004, la Loi sur les normes du travail (LNT) prévoit qu'une personne syndiquée ou non (incluant le cadre supérieur travaillant pour une entreprise québécoise de juridiction provinciale) peut déposer une plainte écrite à la Commission des normes du travail (CNT) contre son employeur pour harcèlement psychologique. Pour être recevable, la plainte doit être déposée dans les 90 jours de la dernière manifestation de la conduite de harcèlement. La LNT définit le harcèlement psychologique comme étant une conduite vexatoire et répétée, de nature hostile, qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne et qui entraîne un milieu de travail néfaste.

Depuis le mois de juin 2004, la CNT a reçu plus de 8 631 plaintes, dont 64 % ont été déposées par des femmes.

Le PAMBA peut être joint, en toute confidentialité, 365 jours par année, jour et nuit, en composant le numéro suivant : 1.800.747.2622. ■

L'AJBM en vrac

Le privilège d'être avocat

Avec de grands pouvoirs, de grandes responsabilités

Encore cette année, la clinique juridique téléphonique organisée par l'AJBM aura lieu au cours du mois d'avril. Lors de ce week-end, des avocats issus de différents milieux, expérimentés ou fraîchement assermentés, répondront aux multiples questions du public.

Nous sommes privilégiés...

S'il nous a fallu plusieurs cafés afin de passer au travers de nos innombrables soirées d'étude au baccalauréat et de nombreux sacrifices afin de connaître notre Collection de droit par cœur à l'École du Barreau, il n'en reste pas moins que nous sommes privilégiés. En effet, maintenant détenteurs d'une connaissance étendue dans plusieurs domaines de droit – mais surtout d'une méthodologie de travail afin de trouver réponse à nos questions juridiques –, notre dur labeur est aujourd'hui récompensé à tous les niveaux par notre travail stimulant auprès du public. Mais ce n'est pas tout.

Car, outre la reconnaissance que nous pouvons retirer de notre travail et de tous les biens matériels que nos salaires nous permettent d'avoir, le fait d'être avocat amène aussi d'autres privilèges. Des privilèges sous-entendus, non dits, mais

des privilèges tout de même. Peu importe où nous allons, notre statut nous précède et génère une déférence chez notre interlocuteur, qui nous voue alors automatiquement respect et attention particulière. Il ne fait aucun doute : le fait que nous connaissions nos droits et soyons en mesure de les exercer nous donne un pouvoir, une arme qui penche inévitablement en notre faveur. Les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de nos études nous servent non seulement dans notre vie professionnelle, mais

aussi dans notre vie personnelle. Nous devons nous estimer chanceux.

Mais avec de grands pouvoirs viennent de grandes responsabilités ! Il ne faut pas oublier qui nous sommes et la façon dont nous pouvons faire bénéficier les autres de nos privilèges. C'est pourquoi le Comité des services juridiques *pro bono* vous invite à participer à un projet qui lui tient à cœur : la Clinique juridique téléphonique de l'AJBM. Il s'agit d'un exercice stimulant qui permet d'aider des concitoyens dans la résolution de questions allant du droit de la famille au droit du travail, en passant par le droit pénal et les relations de voisinage.

Il ne fait aucun doute que ces quelques heures de votre temps vous feront réaliser votre chance et l'ampleur de vos privilèges d'avocat... ■

Quoi ?	Clinique juridique téléphonique de l'AJBM
Où ?	Montréal (lieu à déterminer)
Quand ?	Les 18 et 19 avril 2009, de 9h00 à 17h00
Combien de temps ?	4 heures par bénévole
Comment participer ?	Contactez l'AJBM au 514.954.3450 ou par courriel à l'adresse info@ajbm.qc.ca

L'injonction et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich
Danielle Frenco, Mathieu Piché-Messier et l'honorable Lawrence A. Poitras, C.M., C.J.

Nouveau !

Un ouvrage de référence pour tout avocat pratiquant en litige

Voici un guide utile pour tout avocat pratiquant en litige où des ordonnances de type Anton Piller, Mareva ou Norwich sont nécessaires.

Les auteurs de ce livre sont ainsi les premiers au Québec à consacrer tout un ouvrage à l'explication de ces ordonnances et leurs notions.

\$55 \$ + TPS
approx. 320 pages
couverture rigide
février 2008
ISBN : 9780413455659

Solutions de recherche

Commandez dès maintenant!
Profitez de l'examen **gratuit de 30 jours!**

www.lexisnexis.ca/bookstore
1-800-668-6481

Mentionnez le code de réservation 3306 lorsque vous placez votre commande.

Ces prix sont basés sur les tarifs de détail des clients. Prix exclusifs de taxes et de livraison à nos clients. Paiement par anticipation requis pour les nouveaux clients.

LexisNexis et Knowledge Burst - sont des marques déposées de Reed Elsevier Properties Inc. toutes les autres marques © 2008 LexisNexis Canada Inc. Tous droits réservés.

SOLUTIONS COMPLÈTES POUR LA GESTION DE LA PRATIQUE

Intégration de la clientèle Solutions de recherche Gestion de la pratique Services en matière des réseaux professionnels

L'AJBM en vrac

Avis d'assemblée générale annuelle

Les membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) sont convoqués à la prochaine assemblée générale annuelle des membres, laquelle se tiendra le jeudi 30 avril 2009, à compter de 18h00, au Musée Juste pour Rire, situé au 2111, boulevard Saint-Laurent, à Montréal (Québec). L'ordre du jour est le suivant :

- | | |
|---|---|
| 1. Ouverture de l'assemblée. | 6. Dépôt du rapport annuel du président. |
| 2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour. | 7. Ratification des gestes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2008-2009. |
| 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 mai 2008. | 8. Communication du résultat des élections, le cas échéant |
| 4. Réception des états financiers pour l'exercice 2008-2009. | 9. Varia. |
| 5. Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2009-2010. | 10. Levée de l'assemblée. |

Les membres de l'AJBM auront alors l'occasion de poser toute question pertinente à l'égard du rapport des administrateurs, des états financiers ou des affaires de l'AJBM.

Avis de la procédure de mise en candidature

Tout membre votant de l'AJBM peut soumettre sa candidature au poste d'administrateur ou de premier vice-président.

Est membre votant de l'AJBM, tout avocat assermenté le ou après le 1^{er} mai 1999 et dûment inscrit au Tableau du Barreau du Québec, section de Montréal. Est également membre votant de l'AJBM, tout avocat assermenté le ou après le 1^{er} mai 1999, dûment inscrit au Tableau du Barreau du Québec et qui a acquitté sa cotisation annuelle.

Est éligible au poste de président tout membre votant de l'AJBM ayant déjà siégé au conseil d'administration, sauf dans l'éventualité où aucun membre ayant déjà siégé conseil d'administration ne pose sa candidature.

Trois scrutins distincts seront tenus : pour le poste de président; pour le poste de premier vice-président; et pour les douze postes d'administrateurs.

Les bulletins de mise en candidature (disponibles sur www.ajbm.qc.ca) doivent être transmis à la présidente d'élection au moins 21 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des membres de l'AJBM et la tenue du scrutin. Ce bulletin doit être dûment signé par le candidat de même que par dix autres membres votants de l'AJBM. Tout bulletin de mise en candidature dûment complété doit parvenir par courrier ou télécopieur au siège de l'AJBM au plus tard le mercredi 8 avril 2009, à 17h00, à l'adresse suivante:

445, boulevard St-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Téléphone : 514.954.3450
Télécopieur : 514.954.3496

Avis d'élection

À compter du 9 avril 2009, sera affichée sur le site Internet www.ajbm.qc.ca:

- la liste des administrateurs élus par acclamation; ou
- si le nombre de candidatures valides reçues excède le nombre de postes à combler, la liste des candidats aux 12 postes d'administrateur, à la première vice-présidence et à la présidence de l'AJBM, selon le cas.

Dans ce dernier cas, l'élection aura lieu le jeudi 30 avril 2009. Les bureaux de scrutin seront alors ouverts de 8h00 à 16h30 au Salon des avocats au Palais de Justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal (Québec). Il y aura également un bureau de scrutin situé au Musée Juste pour Rire (2111,

boul. St-Laurent) qui sera ouvert de 11h30 à 18h00 le 30 avril 2009.

Un bureau de vote par anticipation sera ouvert le vendredi 24 avril 2009 entre 10h00 et 17h00, au siège de l'AJBM situé à l'adresse indiquée ci-dessus. Afin d'être admis au vote par anticipation, l'électeur devra déclarer au scrutateur qu'il a des raisons de croire qu'il lui sera difficile de voter le jour de l'élection.

Seuls les membres votants en règle de l'AJBM pour l'exercice 2008-2009, soit du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009, auront droit de vote lors de l'élection.

Chaque candidat aura le droit de nommer un représentant afin d'observer le dépouillement du scrutin.

AVIS DONNÉS À MONTRÉAL (QUÉBEC), CE 23 JANVIER 2009

M^e Magali Fournier
Présidente d'élection

M^e Philippe de Grandmont
Secrétaire général

Colloque Droit, affaires et développement durable

L'écoComité conjoint de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et du Barreau de Montréal invite les membres du Barreau à la 2^e édition du colloque *Droit, affaires et développement durable*, qui se tiendra le

Vendredi 20 février 2009 à 8h00
au Club Saint-James
(1145, avenue Union, Montréal)

Des conférenciers de renom prendront la parole tour à tour pour traiter des diverses préoccupations environnementales qui touchent les entreprises.

Un dîner-conférence suivra, traitant des grands enjeux du développement durable.

Places limitées. Faites vite!

Ce Colloque est un événement carboneutre.



BARREAU DE MONTRÉAL



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

Coût et inscription:

Membres: 80 \$ / Stagiaires et étudiants: 40 \$ / Non-membres: 100 \$
payables d'avance à l'Association du Jeune Barreau de Montréal

Formulaire disponible au www.ajbm.qc.ca
AUCUN BILLET VENDU SUR PLACE

Information:

(514) 954-3400, poste 3636 / ispin@ajbm.qc.ca / ajbm.qc.ca



DDH Environnement Inc.
Experts-conseils

FASKEN
MARTINEAU



LePointeRosenstein



CONSEIL DES ENTREPRISES ET DU ENVIRONNEMENT



Dignessault
CLUBHOUSE OF ASSOCIATES

ARCYO-QUÉBEC
Québec

CONGRÈS
ANNUEL

20
09



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

@
MUSÉE
JUSTE POUR RIRE
30.04.09 / 01.05.09

formation juridique permanente
élections
assemblée générale annuelle
table ronde : CPC Innovation
cocktail des collaborateurs
banquet
et plus encore ...



Sous la loupe

La cybersanté :

La technologie au service de la santé



Marie-Pierre Bédard, journaliste
mpbedard@donatimaisonneuve.ca

Étant dans le milieu de l'assurance, le sujet que je devais aborder dans cette nouvelle édition de l'ExtraJudiciaire était pour moi peu connu, voire même inconnu. Il s'est cependant avéré très intéressant, à la suite des diverses recherches effectuées. Ces dernières ont d'ailleurs révélé que la cybersanté demeurerait à ce jour un concept un peu flou pour la population en général. Voici donc un aperçu de ce phénomène qui sera bientôt d'actualité.

Tout d'abord, qu'entend-on par cybersanté ? Il s'agit d'un terme fourre-tout utilisé pour décrire l'application des nouvelles technologies de l'information et des communications au système de santé présentement en place. Ainsi, on réfère notamment aux ordonnances électroniques, aux consultations médicales à distance ou encore aux dossiers électroniques de santé. Bref, le sujet est vaste !

L'élément fondamental en matière de cybersanté demeure le dossier médical électronique qui, selon les spécialistes en la matière, permettra d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du système. Entre autres, un tel dossier électronique pourrait permettre une meilleure communication entre les divers intervenants en santé, que ce soit au niveau des professionnels ou des institutions elles-mêmes. L'instauration du dossier médical sous forme électronique aura des impacts financiers importants sur notre système de santé actuel, cette méthode permettant d'éviter des erreurs de médication ainsi que la répétition d'examen ayant déjà été réalisés auprès du patient.

L'ordonnance électronique fait aussi l'objet de nombreuses discussions. Le Canada a adopté un énoncé de principe en lien avec cette nouvelle façon de faire. Santé Canada est

d'avis que les avantages de l'ordonnance électronique incluent notamment la possibilité de réduire le nombre des erreurs de médication et d'accélérer la transmission des documents¹. Au surplus, on réglerait par le fait même les problèmes dus à ce phénomène répandu qu'est l'écriture – en général illisible – des professionnels de la santé.

Ces nouvelles technologies doivent cependant être analysées d'un point de vue légal. En effet, des questions sont susceptibles de se poser. Comment garantir au patient un accès sécurisé à son dossier électronique ? Comment s'assurer de l'authenticité des signatures électroniques ? Les dispositions législatives en vigueur permettent-elles ces changements importants dans notre système de santé et si non, quelles sont les modifications ou les adaptations nécessaires ? De nombreux aspects de la cybersanté ne sont toujours pas réglementés. Évidemment, comme ces technologies impliquent un transfert d'information, des règles doivent être mises en place, ou du moins être complétées, quant au respect de la vie privée, à la confidentialité et à l'accessibilité de l'information.

Par exemple, en novembre 2005, le projet de loi 83 a été sanctionné. Ce dernier visait notamment à modifier la *Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec*. L'article 2

Les décisions des cours d'appel canadiennes sont maintenant offertes sur AZIMUT!

Accédez à plus de 7000 textes intégraux des décisions rendues depuis janvier 2006 par toutes les cours d'appel du pays, d'un océan à l'autre.

Classifiées par domaines de droit, facilement repérables.
Recherche par mots clés, simple comme tout.



Communiquez avec nous
au 514 842-8745 ou encore,
sans frais, au 1 800 363-6718,
info@soquij.qc.ca

soquij.qc.ca



de cette loi a été modifié afin que puisse être mis en place un service de transmission des ordonnances électroniques, lequel devra faciliter la transmission de telles ordonnances dans un environnement sécurisé. La loi précise également que le professionnel de la santé autorisé à prescrire des médicaments peut, avec le consentement de la personne concernée, rédiger une ordonnance sous forme d'un document technologique. Il doit cependant utiliser le système mis en place par la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour la transmettre. De plus, un certificat délivré conformément à l'article 520.3.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* doit être détenu et utilisé par le professionnel de la santé pour transmettre ou recevoir communication d'une ordonnance sous forme électronique. Les ordonnances qui sont ainsi communiquées à la Régie sont confidentielles et même avec l'autorisation de la personne concernée, la Régie ne peut pas la transmettre à un tiers. Finalement, quiconque contreviendrait à l'une de ces dispositions pourrait être passible d'amende allant jusqu'à 30 000 \$ dans le cas d'une personne physique et jusqu'à 60 000 \$ pour une personne morale.

Des questions éthiques sont également au centre des préoccupations. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les différences culturelles et matérielles des pays doivent être prises en considération. En effet, toujours selon cette organisation, les ressources disponibles doivent être mises en valeur et mieux utilisées par les nouvelles technologies, le but premier étant que l'entièreté des populations puisse avoir accès à des soins de santé.

La cybersanté est donc un sujet d'actualité partout sur la

planète. Un projet pilote sera d'ailleurs lancé au cours de l'année 2009 à Genève. Baptisé « e-toile », ce projet permettra aux patients de créer un dossier médical virtuel qui pourra être consulté par les prestataires de soins de santé. Le consentement du patient sera nécessaire puisqu'il s'agit du principe directeur du réseau. Il sera donc en mesure de déterminer quelles informations figureront dans son dossier électronique et à qui il acceptera de les transmettre.

On tente ainsi d'impliquer davantage le patient dans son plan de traitement.

Bien sûr, l'implantation de ces technologies en matière de santé implique des fonds importants. Le Canada investit dans la cybersanté depuis plus de 10 ans. Une infrastructure de la santé a été élaborée par le gouvernement canadien afin que les citoyens soient en mesure de mieux réfléchir sur le système de santé canadien ainsi que sur leur propre santé. Ces investissements, qui se chiffrent en milliards de dollars, ont servi à mettre sur pied des solutions innovatrices, dont la retransmission en direct d'images obtenues par échographie entre deux institutions hospitalières, des systèmes de surveillance à domicile pour les patients, des logiciels de laboratoire, etc.

Les applications sont nombreuses et pourraient constituer des réponses aux problématiques médicales du 21^e siècle. Est-ce que les technologies seront en mesure de réussir là où l'homme a échoué ? Pour l'instant, rien ne semble impossible... ■

Est-ce que les technologies seront en mesure de réussir là où l'homme a échoué ? Pour l'instant, rien ne semble impossible... ■

¹ Pour plus d'information, consultez :

<http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/ehealth-esante/index-fra.php>



LA RELÈVE
A LE DROIT
D'EN AVOIR
PLUS !

VOTRE PATRON
VOUS MET DE
LA PRESSION ?

POUR VOUS,
ON EN EXTRAIT
LE MAXIMUM.

MÊME BIEN
PRESSÉ, ÇA
VAUT LA PEINE
D'ESSAYER.

www.plusdejus.com

Rencontre

Bilan de santé du système avec M^e Patrick Molinari



Charlotte Larose, journaliste
charlotte.larose@blakes.com

Patrick Molinari est professeur-chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal depuis 1977, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 1988, avocat-conseil chez Heenan Blaikie depuis 1998 et président du conseil d'administration du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) depuis 2003. M^e Molinari a généreusement accepté de partager son expérience avec les membres de l'AJBM.

Comment vous êtes-vous tourné vers le droit de la santé ?

J'ai commencé à m'intéresser au droit de la santé un peu par hasard vers la fin des années 1970. Je venais à l'époque d'être embauché comme professeur à l'Université de Montréal et une collègue a lancé un projet qui est devenu le Traité de droit de la santé et des services sociaux dont je suis co-auteur. À l'époque, il n'y avait encore pratiquement aucune doctrine.

Quel est le plus grand changement que vous avez constaté en droit de la santé au cours de votre pratique ?

Sa complexification. La loi d'origine sur les services de santé et les services sociaux comportait quelque 170 articles, alors que la version actuelle en a au-delà de 1 000. Au fil des années, des milliers de dispositions réglementaires, de circulaires, de directives et de guides de toute sorte se sont aussi ajoutés, car il s'agit d'un secteur où l'État est très présent. Malgré cela, le droit de la santé demeure un droit généraliste où les questions sont variées : propriété intellectuelle, protection de la vie privée, règles du contrat, responsabilité, etc. On pourrait même dire qu'il s'agit d'un prétexte, dans la mesure où le droit de la santé englobe toute activité ayant des composantes ou dimensions juridiques qui se déploient dans le secteur de la santé.

Vous vous êtes intéressé à l'éthique biomédicale. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une réflexion approfondie sur ce qu'on estime être les caractéristiques intrinsèques de l'être humain. Elle est

grandement liée à la théorie des droits fondamentaux. Le mouvement est né après la Deuxième Guerre mondiale en réaction aux exactions commises et à la poussée des instruments juridiques internationaux qui a suivi. Il est intéressant de constater la façon dont la bioéthique s'est

inscrite dans nos sociétés et la place qu'elle occupe aujourd'hui, en interaction avec le droit. Il y a toute une expertise qui s'est construite au fil des années dans ce secteur. J'observe par ailleurs depuis quelque temps que les aspects bioéthiques de plusieurs questions, qui ont aussi des dimensions juridiques très évidentes, occupent une plus grande place. Et les tribunaux y font écho dans la mesure où les juges accordent plus d'importance à l'avis des experts en bioéthique. C'est donc un phénomène extrêmement puissant dans notre société à l'heure actuelle. Néanmoins - et c'est là que ça devient intéressant -, la bioéthique ne comporte aucune norme étatique, mais plutôt des standards qui ont émergé dans les sociétés et qui ont été repris, entre autres, par des revues scientifiques, des organismes de financement, des hôpitaux et des regroupements. Ces standards sont en voie de devenir de véritables normes de pratique,

sans toutefois qu'ils aient les caractéristiques des normes juridiques qui s'imposent par l'effet de la loi, mais en étant tout aussi structurants dans le fonctionnement des sociétés.

Ces standards, qui s'imposent directement comme des normes, sont relativement accessibles et certains groupes en assurent le respect. Ce qui est intéressant, c'est de voir comment cela interagit avec la loi, car on a toujours pensé



M^e Patrick Molinari

que le droit était le seul système de normes obligatoires dans une société.

L'enjeu actuel est d'ailleurs l'émergence d'organismes non étatiques qui vont à la fois exercer un contrôle sur les règles et sanctionner leur violation, en marge du droit. À cet égard, le droit offre aux personnes dont on veut sanctionner le comportement des garanties d'ordre procédural et judiciaire qui ne sont pas toujours présentes au sein des organisations. Le droit constitue encore et toujours un puissant instrument de protection des droits de la personne. Quand on accepte la mise en place de systèmes de contrôle autonomes, il est important de s'assurer que ces systèmes demeurent, malgré tout, sous l'égide du droit.

Quel est votre rôle en tant que président du conseil d'administration du CHUM ?

D'entrée de jeu, il faut dire qu'il s'agit de bénévolat. Ensuite, il faut aussi rappeler que le CHUM est une énorme entreprise avec un budget d'environ 600 millions de dollars par année et quelque 10 000 employés. Il s'agit d'une personne morale, au sein de laquelle le président assume la responsabilité du bon fonctionnement de l'instance qu'est le conseil d'administration.

Historiquement, on a voulu s'assurer que les conseils d'administration des établissements de santé soient aussi un forum où les principaux intérêts présents puissent s'exprimer. L'une des caractéristiques de ces conseils est donc la cohabitation de représentants des usagers, des médecins, des infirmières, des autres professionnels, des employés, des fondations, de l'Université, etc. Or, le défi est considérable pour les administrateurs provenant du milieu professionnel qui n'ont pas nécessairement une expérience de gestion. Il s'agit de l'un des enjeux de la gouvernance des établissements de santé à l'heure actuelle, car le CHUM et les établissements comparables sont devenus de très grosses entreprises qui ont à gérer des problématiques analogues à celles des grandes entreprises privées.

Notre première préoccupation demeure néanmoins l'intérêt du patient et tout le reste en est fonction. C'est la

logique que nous suivons dans nos décisions. L'État et la société nous confient une mission et notre responsabilité est de nous assurer qu'elle soit accomplie. En ce sens, je dirais que tous les patients du CHUM, actuels et futurs, sont nos actionnaires. Cela explique aussi pourquoi nous sommes parfois appelés à prendre des décisions qui exigent que l'on s'écarte de directives ministérielles en matière d'équilibre budgétaire, car nous nous devons d'abord et avant tout d'offrir des services de santé de qualité à tous. Actuellement, la pression exercée sur le conseil d'administration du CHUM est considérable, notamment en raison du projet de construction qui s'ajoute à la gestion des affaires courantes de l'hôpital pour laquelle le conseil d'administration fut constitué.

Quels seront les grands défis auxquels devra faire face notre système de santé ?

Le défi majeur des établissements de santé au Québec est l'amélioration du fonctionnement du système, car il est loin d'être parfait. Il est devenu tellement complexe et il y a tant d'enjeux que, bien que les gens reçoivent d'excellents soins, les conditions dans lesquelles ils les reçoivent pourraient être meilleures. Au premier chef, il y a évidemment les considérations budgétaires, mais il faut rappeler que notre système bénéficie de ressources humaines remarquables dont on ne souligne pas assez la qualité et qui ne sont peut-être pas utilisées de façon optimale.

Je pense aussi qu'il faut trouver une façon de simplifier les exigences de gestion des établissements de santé. Dans l'état actuel des choses, un centre universitaire et un CLSC sont soumis aux mêmes règles de gestion. Il faudrait qu'il y ait infiniment plus de souplesse, que les instances ministérielles régionales cessent de gérer au quotidien l'activité des établissements et fassent confiance aux gestionnaires. Pour ce faire, il serait évidemment nécessaire d'accroître l'imputabilité de ces derniers.

Quels sont vos projets futurs ?

Il est prévu que je quitte l'enseignement prochainement, mais je souhaite conserver une activité scientifique et continuer de présider le conseil d'administration du CHUM. ■

conflit



Sous la loupe

Des citoyens prennent leur santé en main



Marie-Josée Tremblay, journaliste
mjtremblayavocate@yahoo.ca

Des heures d'attente interminables dans les urgences, une pénurie de médecins et d'infirmières, une proportion de plus en plus importante de la population qui n'a pas accès à un médecin de famille : le système de santé québécois va de mal en pis. Certains ont décidé d'innover en développant des coopératives de santé.

Les coopératives de soins de santé existent au Canada depuis les années 40 et la première a vu le jour au Québec. Depuis 1990, celles qui offrent des soins à domicile se sont multipliées pour répondre à la demande des personnes âgées. La détérioration générale de la condition du système à travers le pays a mené les citoyens à s'inspirer de ce succès pour l'appliquer à la santé de première ligne. Lassés d'être à la remorque d'un système incapable de leur assurer des services adéquats et souvent mis devant une pénurie réelle ou prochaine de soins, des citoyens et des médecins se sont associés pour présenter à leur communauté une offre différente et un peu en marge du système de santé traditionnel. Décriée par les uns et louangée par les autres, cette initiative citoyenne constitue indéniablement une réponse efficace à la situation critique à laquelle plusieurs communautés - surtout situées en région - sont confrontées.

C'est exactement ce que la petite municipalité de Roxton Pond en Estrie a dû affronter il y a deux ans. Le docteur Serge Corbin, seul médecin du village, était épuisé par la lourdeur de ses tâches administratives. Courtisé par d'autres cliniques lui promettant de meilleures conditions de travail, il envisageait sérieusement de quitter son poste. La transformation de la clinique en coopérative a remis les choses en perspective et le Dr Corbin a accepté de signer un contrat de quatre ans avec la toute nouvelle coop, qui a ouvert ses portes le 5 janvier 2009. Tous espèrent que cette petite révolution permettra d'attirer chez eux quatre nouveaux médecins, séduits par une pratique axée principalement sur les soins.

Selon la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ), les 34 coopératives de santé de la province desservent plus de 40 000 membres. En plus de la médecine familiale, elles proposent les services de plusieurs autres professionnels en tous genres, en fonction des besoins particuliers de la

communauté qu'elles desservent. Elles misent sur l'éducation, la prévention et la responsabilisation des individus dans la gestion de leur santé et celle de leurs proches.

Ce nouveau modèle de prise en charge communautaire est régi par la *Loi sur les coopératives*. Le financement est assuré par la part sociale acquise par chaque membre au moment de son inscription puis par le versement d'une cotisation annuelle, ainsi que par les dons extérieurs, les campagnes de financement et le travail bénévole. La coop est gérée par un conseil d'administration qui regroupe autant des médecins, des employés, des bénévoles que des patients bien décidés à prendre une part active aux orientations de l'organisation. Tous les membres sont

invités à participer aux assemblées générales au cours desquelles ils peuvent exposer leurs idées et influencer les projets de développements futurs. Le patient n'est plus qu'un simple utilisateur : il est un propriétaire qui a son mot à dire sur les services qui lui sont offerts et sur l'amélioration de ceux dont il profite

déjà. La coop n'est pas complètement indépendante des autres ressources de la région. Elle travaille en complémentarité avec tous les intervenants du milieu.

Les membres bénéficient de la possibilité de rencontrer un médecin en urgence en priorité sur les autres usagers ainsi que de tarifs préférentiels sur les prélèvements sanguins, par exemple. Les personnes non-membres ne sont pas exclues mais, victimes de leurs succès, plusieurs coopératives de santé affichent complet et doivent refuser de nouvelles inscriptions afin d'être en mesure d'offrir la qualité de service recherchée.

Les conditions de travail des médecins sont pour leur part bien différentes de celles qui prévalent dans une clinique. La plupart d'entre eux sont rémunérés sur une base



annuelle plutôt qu'à l'acte, le tout demeurant géré par la Régie de l'assurance-maladie. Ils sont aussi libérés d'une grande partie de la charge administrative qui leur incombe habituellement dans une clinique. Ils peuvent ainsi investir cette nouvelle disponibilité à offrir des soins, à faire des suivis et à s'occuper de la santé de leurs patients. Leur objectif principal est l'accessibilité optimale à des soins de première qualité plutôt que la rentabilité.

Malgré le rapprochement qu'il est possible de faire entre le « ticket modérateur », la part sociale et la cotisation annuelle, cette nouvelle approche, dans la mesure où elle demeure bien encadrée et protégée des abus possibles auxquels elle demeure exposée, favorise une accessibilité à un système de santé viable, universellement accessible et financé par les deniers publics, avec, en prime, une participation citoyenne. Les ratés récents du système nous obligent à envisager de nouvelles solutions qui ne relèvent pas seulement de l'injection continue de deniers publics. Quand on pense que le réseau de la santé engloutit présentement plus de 40 % du budget total de la province et, qu'à ce rythme, cette proportion devrait se chiffrer autour des 2/3 du budget québécois en 2030, c'est toute l'approche systémique qui doit être repensée et réorganisée. Pour le directeur de la FCSDSQ, J. Benoit Caron, « la réappropriation de leur santé par les individus est la base du désengorgement des services ».

Devant les limites de l'État providence, ce « partenariat public collectif » est sans aucun doute plus acceptable pour les citoyens québécois que les partenariats public-privé, qui ont rencontré tant de détracteurs au cours des dernières années. Cette formule inspire notamment le Japon, l'Espagne et la Suède, qui ont récemment envoyé des délégations d'observateurs à la coopérative de santé d'Aylmer. L'encadrement demeure à parfaire mais gageons que l'implication citoyenne aura un impact sur la qualité de la santé de la population en général. ■

Sources :

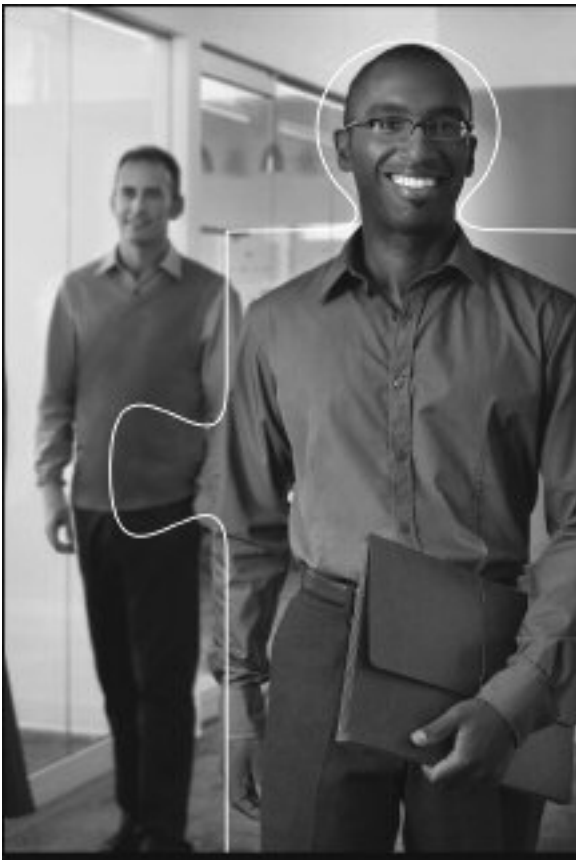
« *Les coopératives et les soins de santé* », rapport présenté en novembre 2002 au secrétaire d'état Andy Mitchell par le comité consultatif du ministre sur les coopératives

Marcel Aubry, « *À la défense des coops de santé* », article paru le 8 décembre 2008 dans *Le Nouvelliste*

Pascal Faucher, « *La coop de santé voit le jour* », article paru le 8 décembre 2008 dans *La Voix de l'Est*

Site de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec : www.coopquebec.coop

Site de la coopérative de santé Aylmer et sa revue de presse : www.coopsa.org



Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION, PROFITEZ DES PRIVILÈGES
QUE VOUS OFFRE UN ASSUREUR D'EXCEPTION

Grâce au partenariat entre La Personnelle et l'**Association du Jeune Barreau de Montréal**, vous avez droit à une assurance de groupe auto et habitation qui inclut des tarifs préférentiels et un service exceptionnel.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 888 476-8737)

lapersonnelle.com/ajbm



Sous la loupe

What are “certified organic” foods?

Read the labels... they'll tell you more than you think!



Julie Vespoli, journaliste
julie.vespoli@gowlings.com

What are “certified organic” foods? That’s an easy one! They were recently put on our shelves because we are now all supposedly conscious consumers seeking to make healthy choices. In an opportunistic effort to satisfy this need, merchants and farmers have come up with a scheme by which these foods are misleadingly marketed as healthier and sold at a ridiculously high price. Right? **WRONG!**

FACT: Organic agricultural practices began in the early 1920’s;

FACT: “Organic” refers to the agricultural methods that prefer environmental conservation over synthetic inputs (pesticides, synthesis fertilizers, seeds from genetically modified organisms, antibiotics or growth hormones, chemical dyes or artificial flavours and additives, preservatives, food radiation, etc);

FACT: “Organic” does not mean “healthier”: scientific studies to this day are not sufficient to confirm that organic foods are positively better for our health;

FACT: Organic products are more expensive because a greater amount of work is required per unit produced and the nature of the operations varies, rendering economies of scale difficult to attain and making the production of organic foods costly. Due to low volumes, post-harvest handling, marketing and distributing organic products are also more costly;

FACT: Organic designations are regulated by the Act Respecting Reserved Designations and Added-Value Claims, R.S.Q. c. A-20.03. The Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) monitors and accredits the agencies that control producers’ operations to ensure that products meet the province’s Organic Reference Standards, namely, the labelling requirements

established at Part 3 of the Organic Reference Standards (section 9: Labelling, Advertising, Display Materials and Commercial Documents).

The term “organic” (section 9.1.1) can appear on certified products when at least 95% of the ingredients are organic (section 9.6.2) and the label must clearly distinguish organic ingredients from non-organic ones. Moreover, inscriptions such as “Certified by [certifier’s name]” “Verified by [certifier’s name]” or “Controlled by [certifier’s name]” must appear on the product’s package. The certifier’s seal is optional but it is prohibited when only 70% or less of the product’s ingredients are organic.

Note that the following product categories are covered by the Organic Reference Standards: agricultural and animal products, products intended for animal consumption, maple syrup products, cosmetics and personal care products. Products not appearing in one of these categories are not subjected to certification.

You can verify that the agency on the label is in fact accredited by the CARTV by calling the board or visiting its website at: www.cartvquebec.com. The Directory of Quebec Certified Organic Products is a database, also available on the CARTV’s website, which provides a list of organic licensed retail stores and organic distributors throughout the province. Visit www.cartvquebec.com and www.inspection.gc.ca for more information. ■



NOUS PRENONS LE RELAIS POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS
ET DE MARQUES
DE COMMERCE

FOURNITURES
JURIDIQUES
DROIT DES
SOCIÉTÉS/COMPAGNIES

651, rue Notre-Dame O.
3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 1J1

514.393.9900
1.800.668.0668
www.marquedor.com



marque d'or

Art de vivre

Spas de quartier



Juliette Lucas, journaliste
jlucas@droitcriminel.ca

Froideur hivernale, retour au boulot, longues heures de travail et de nombreux clients à satisfaire... Il est difficile de rester zen en cette saison de l'année, qui semble ne plus se terminer. Rien de mieux que de petits plaisirs, comme par exemple aller au spa pour se détendre. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'aller à l'extérieur de Montréal pour en bénéficier !

SPA ESCALE SANTÉ

Le Spa Escale Santé est situé dans le quartier Rosemont, dans le secteur Angus. Le personnel de l'établissement est extrêmement attentionné. Dès notre arrivée, on nous offre une robe de chambre préalablement chauffée, douce et moelleuse. Le spa offre de nombreux massages, tels que le drainage lymphatique, le reiki, un massage spécialisé pour femmes enceintes, etc. Il est ensuite recommandé de profiter du sauna ou du bain vapeur aromatisé à l'eucalyptus.

Enfin, le Spa Escale santé est tout indiqué pour une « sortie de filles ». Il est possible de bénéficier d'une manucure, d'une pédicure, d'un facial, etc. C'est toujours amusant de se faire chouchouter et de discuter en recevant un soin. En plus,

les salles de repos sont larges et confortables avec films, revues et collations. Elles encouragent assurément le farniente.

4050, rue Molson
suite 100 (édifice Rachel-Angus)
514.254.7676
www.spaescalésante.com



SCANDINAVE LES BAINS



Photo : Scandinave Les Bains

Reconnu pour ses points de service à Blue Mountain et Mont-Tremblant, le Scandinave a ouvert une succursale à Montréal le 22 janvier dernier. Situé dans le Vieux-Montréal, le nouveau Scandinave est magnifique avec son design épuré décliné en tons de gris. Avec les jeux d'éclairage et les puits de lumière, la pierre devient étonnamment chaude et lumineuse.

Le Scandinave propose une détente en quatre étapes. Pour vivre pleinement l'expérience, il faut d'abord faire monter la chaleur corporelle. On peut ainsi commencer par le sauna sec finlandais très chaud, le bain vapeur à l'eucalyptus moyen ou le bain à hydrojets avec chute thermique. Ceci favorise la transpiration et libère les toxines du corps. Ensuite, les courageux passent dans le bassin ou la douche d'eau froide pour refermer les pores de la peau. Plusieurs aires de repos sont disponibles pour détendre le corps, et on peut même profiter d'un bar à jus. Puis, pour la dernière étape, ce spa offre des massages de type suédois, tissus profonds ou « deep tissue », pierres volcaniques et exfoliant. L'expérience est tellement relaxante que vous en sentirez encore les effets le lendemain.

71, rue de la Commune Ouest
514.288.2009
www.scandinavemontreal.com

Art de vivre

La rédaction vous recommande...



Maude Perras, directrice de la publicité
mperras@ymail.com



Anne-Marie Breton, vice-présidente Communications
annemarie.breton@bnc.ca

TAPEO

Ayant entendu de très bonnes choses sur un petit bar à tapas situé à quelques pas de chez moi, j'ai finalement décidé d'aller manger au Tapeo. De prime abord, l'endroit ne paie pas de mine : le restaurant est situé sur un coin de rue quelque peu désolé, dans un quartier pourtant pimpant. Sitôt passée la porte, je me suis toutefois retrouvée dans un endroit chaleureux et convivial.



Le restaurant est petit, et l'ambiance en ce samedi soir était festive. Elle l'est par ailleurs restée jusqu'à tard en soirée. Un grand bar avec vue sur les cuisines, de petites tables et des tableaux de toréadors et de taureaux forment le décor, qui rappelle les charmes de l'Espagne.

Le menu se compose de tapas de toutes sortes, qui se détaillent entre 4 \$ et 14 \$ chacun. J'ai notamment goûté un excellent tartare de bœuf, des pétoncles aux lardons qui fondent dans la bouche et de très bons calmars. La carte des vins est variée, offrant des bouteilles à prix raisonnable. Le service est par ailleurs courtois. Un repas se détaille à environ 40 \$ par personne avant taxes et service.

Un seul bémol : l'endroit était plutôt bruyant et n'est donc pas recommandé pour les conversations dans le creux de l'oreille. Je vous suggère par ailleurs de réserver, les soirées y étant plutôt occupées.

511, rue Villeray
514.495.1999
www.restotapeo.com

KITCHEN GALERIE

Niché sur la rue Jean-Talon à deux pas, littéralement, du marché du même nom, le restaurant Kitchen Galerie offre une cuisine créative, constamment renouvelée et abordable. Particularité notable : les propriétaires sont à la fois maîtres d'hôtel, serveurs, sommeliers et chefs ! Ainsi, de la cuisine à aire ouverte, Jean-Philippe, Mathieu et leurs comparses voient tout. Les serveurs – ou plutôt, les chefs – vous diront que leurs spécialités sont le foie gras et la côte de bœuf, mais ils pêchent là par excès de modestie car en réalité, ils maîtrisent de main de maître tout ce qui entre dans leur cuisine chaque matin : gibier, pâtes, poissons et fruits de mer. Ainsi, la dernière fois que j'y ai mis les pieds, un vendredi soir animé, nous avons



dégusté un parmentier de porc joliment servi dans une petite cocotte, des gigantesques pétoncles juteux et des short ribs braisés de bœuf qui se mangeaient à la fourchette.

Si vous êtes « contraints », en quelque sorte, d'opter pour une table d'hôte comprenant entrée, plat et dessert – les prix varient entre 30 \$ et 40 \$ - vous aurez l'embarras du choix au niveau des vins. D'ailleurs,

vous trouverez dans cette liste longue et variée une sélection intéressante d'importations privées, et les sommeliers – ou plutôt, les propriétaires – sauront vous guider dans la bonne direction.

Que vous vous y rendiez en amoureux ou en groupe, l'ambiance conviviale vous charmera et la nourriture vous épatera. Bon appétit !

60, rue Jean-Talon Est
514.315.8994
kitchengalerie.com

C'est l'hiver, il fait froid, il fait noir de bonne heure, ce ne sont pas de bonnes raisons pour rester à la maison. Sortons ! Avec des amis, ou en tête-à-tête, allons nous changer les idées et prendre un bon repas. L'équipe de rédaction de l'ExtraJudiciaire s'est sentie obligée, cette année encore, d'expérimenter des restos pour égayer vos derniers jours d'hiver. Êtes-vous prêts ?



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef
plbeauchesne@goyettelarose.com



Véronique Guertin, conseillère à la rédaction
vguertin@stikeman.com

M SUR MASSON

Sur Masson, entre la 5^e et la 6^e, en face de l'église, un bistro de quartier nous fait apprécier l'hiver avec des plats réconfortants. Si vous y allez en bande, soyez les plus vites et sautez sur les bancs d'église avant de pencher la tête vers l'arrière, regarder les plafonds et vous exclamer : « Wow ! Je suis où ? ».

Si vous n'avez pas choisi votre plat en faisant vos devoirs sur Internet, vous pourriez consulter le menu ou l'ardoise, qui peut réserver des surprises. J'ai commencé par le potage du jour, une crème de carottes au lait de coco, très douce, qui m'a mis en appétit. Et le plat principal, que j'avais choisi quelques jours plus tôt et qui m'avait

obsédé, l'Hommage à Rosemont, un filet de bœuf black angus servi avec une poutine au cheddar fort. L'assiette rectangulaire mesure environ trente centimètres et est bien remplie. La viande et sa cuisson sont parfaites. Juste à côté, une poutine maison, avec du cheddar vieilli, des petits champignons et une sauce goûteuse, d'un beau brun foncé. Steak et poutine, la recette du bonheur ! La carte des vins déborde de belles importations privées et m'a permis d'accompagner mon filet de bœuf d'un verre de pinot noir californien qui aurait rendu jaloux les personnages de Sideways.

On m'a dit que le menu changera en mars. Dépêchez-vous !

2876, Masson
514.678.2999
www.msurmasson.com



DUEL

Vous êtes à la recherche d'une expérience culinaire différente ? Que ce soit pour célébrer une occasion particulière avec votre douce moitié ou pour impressionner des clients, Le Duel est l'endroit où être vu en 2009 !

Passionnés par la cuisine, les chefs propriétaires nous proposent une expérience gastronomique hors du commun. À partir de 10 ingrédients, ils créent tous les deux à chaque trimestre entrées et plat principal afin de vous séduire. Si David Biron nous fait découvrir ses talents dans le domaine de la cuisine asiatique, Laurent Godbout, quant à lui, propose une cuisine française moderne, ce qui nous permet d'avoir l'embarras du choix au moment de commander. Je vous suggère le menu dégustation de sept services, composé de 14 plats, qui vous permettra de vivre pleinement ce « tiraillement » gastronomique.

Mais ce n'est pas tout... La rivalité ne se limite pas au menu ! Le restaurant a en effet été divisé à l'aide d'une imposante ligne jaune et chacun des chefs a décoré sa moitié de restaurant à sa façon, du choix de tables aux couverts.

Pour les plus audacieux, les chefs organisent à chaque premier mardi du mois une soirée duel où ils cuisinent leurs créations sous les yeux des clients, qui sont invités à voter pour leur coup de cœur à la fin de la soirée. Une expérience déchirante, s'il en est !

1429, rue Amherst
514.528.1429
www.restaurantduel.com



À NOTER À VOTRE AGENDA

FÉVRIER

COLLOQUE

Droit, affaires et développement durable
Endroit : Club Saint-James, 1145, avenue Union
Heure : 8h00 à 14h00

20

MARS

LES CONFÉRENCES AJBM-CAIJ

Démystifier les partenariats public-privé
Conférencier : M^e Alain Massicotte, Blakes
Endroit : Cour d'appel de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12h15 à 14h00

4

TOURNOI DE KARTING

Endroit : Circuit 500, 5592, Hochelaga
Heure : dès 18h00

4

SPEED-RÉSEAUTAGE

Restaurant Le Quartier avec Regroupement C.A.
et la Jeune Chambre de Commerce de Montréal
Heure : 18h00 à 21h00

10

LES CONFÉRENCES AJBM-CAIJ

Ce que j'ai appris en devenant juge que j'aurais aimé savoir en tant que jeune avocat plaideur
Conférencier : L'Honorable Jacques A. Léger, j.c.s.
Endroit : Cour d'appel de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12h15 à 14h00

18

TOURNOI DE HOCKEY COSOM

Endroit : Centre sportif de l'UQAM
Heure : 9h00 à 17h00

21

FORUM 6@8

Développement professionnel
Endroit : Daylight Factory, 1030, rue Saint-Alexandre
Heure : 18h00

21

SALON VISEZ DROIT

Endroit : Complexe Desjardins

30 mars au 2 avril

AVRIL

DÎNER-CONFÉRENCE

**Le droit à la vie privée du salarié :
gestion des renseignements personnels**
Endroit : Cour d'appel de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12h15 à 14h00

1

6@8 CASS

2

CABANE À SUCRE

5

CLINIQUE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE

Heure : 9h00 à 17h00
Nous sommes à la recherche de bénévoles !

18-19

CONFÉRENCE LEG@L.IT

Endroit : Centre Mont-Royal,
2200, rue Mansfield

20-21

DÎNER-CONFÉRENCE

Les Recours pour oppression en droit québécois
Endroit : Cour d'appel de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12h15 à 14h00

22

RENDEZ-VOUS RÉSEAU JCCM & AJBM

23

CLINIQUE DE SQUASH

Endroit : Club Atwater,
3505, avenue Atwater

25

CONGRÈS AJBM 2009

Endroit : Musée Juste Pour Rire
2111, boul. St-Laurent

30 avril - 1^{er} mai

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture